

J'enquête

TÂCHE COMPLEXE

SOCLE Compétences
 Domaine 5 : Je me pose des questions historiques et je cherche des réponses
 Domaine 2 : Je justifie une démarche en faisant preuve d'esprit critique

Comment s'organise une société coloniale ? L'exemple de l'Algérie

CONSIGNE

Vous êtes journaliste à la fin du XIX^e siècle. Votre rédacteur en chef vous envoie en Algérie pour mener une enquête sur la société algérienne. Frappé-e par les inégalités entre colons et colonisés, vous rédigez un article pour rendre compte de cette situation.



VOCABULAIRE

► **Code de l'indigénat**
Ensemble de textes adoptés en 1881 en Algérie. Il maintient les populations colonisées dans un statut juridique inférieur. Il les prive de droits politiques et les soumet à une justice particulière.

► **Colon**
Habitant d'un territoire colonisé, originaire de la métropole.

► **Colonie de peuplement**
Territoire colonisé dans lequel s'installent un grand nombre d'habitants venus de métropole.

► **Indigène**
Nom donné aux populations implantées sur un territoire avant la colonisation.

► **Métropole**
Puissance qui a fondé la colonie et qui la domine.

INFOS

L'Algérie est organisée depuis 1848 en **trois départements français**. Elle accueille une **importante minorité européenne** (des Français surtout, mais aussi des Espagnols, des Italiens, des Maltais...).

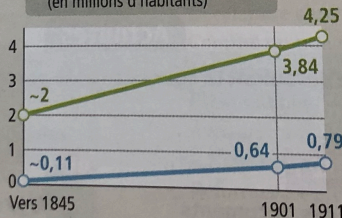
1 L'Algérie, une colonie de peuplement

La colonisation de l'Algérie s'accompagne de la confiscation d'une partie des terres appartenant aux populations locales au profit de l'État français et des colons. On estime qu'en 1919, les Algériens musulmans ont perdu le contrôle d'environ 7 millions d'hectares de terres agricoles.

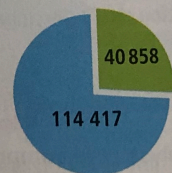
Nous avons réussi, à travers mille obstacles, à implanter en Algérie de nombreux agriculteurs français. Les colons, dit-on, ont des privilèges : pourquoi non ? N'a-t-on pas cherché à les attirer et à les retenir en Afrique par toutes sortes d'avantages : exemption partielle de service militaire, exemption partielle d'impôts, voire même don gratuit de la terre ?

■ Augustin Bernard (géographe et historien français), « L'Afrique du Nord. L'Algérie et la Tunisie », *Conférences*, 1913.

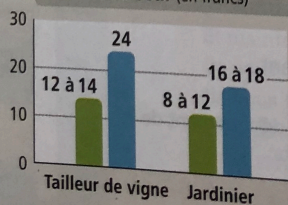
• **Composition de la population** (en millions d'habitants)



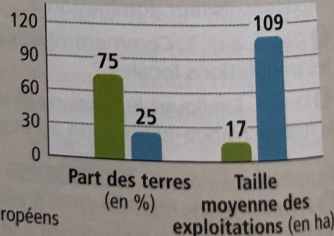
• **Scolarisation dans l'enseignement primaire en 1911** (en nombre d'élèves)



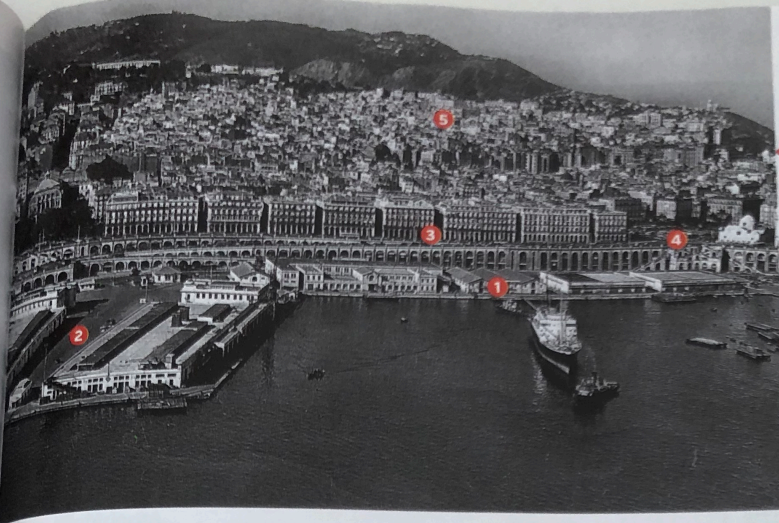
• **Salaire quotidien en 1934 à Sétif** (en francs)



• **Propriété agricole en 1934**



2 Des inégalités dans la société algérienne



3 Alger, ville européenne et ville « indigène » (première moitié du XX^e siècle)

- 1** Port des Courriers [nouveau port créé par les Européens].
- 2** Gare maritime.
- 3** Quartier européen.
- 4** Place du gouvernement [au centre, une statue du Duc d'Orléans rend hommage à son rôle dans la conquête de l'Algérie].
- 5** Casbah [ville indigène aux ruelles tortueuses].

4 Le Code de l'indigénat

L'indigénat, c'est un système de répression qui, sous prétexte de discipline, frappe l'indigène dans sa liberté, dans sa fortune, dans ses droits les plus essentiels.

Un arrêté du gouverneur général¹ peut arracher un indigène à sa famille, à sa tribu, le déporter dans de véritables bagnes ou simplement lui imposer une résidence déterminée avec interdiction d'en sortir. Un indigène musulman ne peut circuler en Algérie sans passeport régulier [...].

Pour punir des méfaits de ce genre, des peines de police, d'amende et d'emprisonnement sont prononcées légalement. L'indigène comparait devant l'administrateur ou le maire, qui lui inflige le châtement qui lui plaît. Une telle situation a engendré des abus vraiment scandaleux. Elle a créé dans l'âme indigène des sentiments de rancune et d'hostilité.

■ D'après Gustave de Molinari, *Journal des économistes*, 1909.

1. Le gouverneur général de l'Algérie est chargé d'administrer la colonie pour la métropole. En vertu du Code de l'indigénat, il peut décider seul d'infliger certaines peines aux Algériens musulmans.

5 Une inégalité politique

En 1911, un rapport commandé par le gouvernement général de l'Algérie rend compte du mécontentement de la population musulmane.

Alors que les juifs et fils d'étrangers sont devenus automatiquement citoyens français¹ prenant part à toutes les élections, les indigènes musulmans algériens sont systématiquement privés de représentation, ou du moins ne possèdent qu'une représentation absolument dérisoire. [...]

Aujourd'hui, dans aucune commune, les conseillers musulmans ne sont autorisés par la loi à prendre part à l'élection du maire et des adjoints.

■ D'après un rapport commandé par le gouvernement général de l'Algérie, 1911.

1. Les populations européennes installées en Algérie, ainsi que les juifs d'Algérie, ont obtenu la citoyenneté française dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

COUP DE POUCE

Pour vous aider à rédiger votre article, complétez le tableau suivant.

site élève
tableau à imprimer

site prof.
questionnaire différencié

| | Doc 1 | Doc 2 | Doc 3 | Doc 4 | Doc 5 |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|
| Une colonie de peuplement | | | | - | - |
| Des inégalités sociales entre colons et colonisés | | | - | - | - |
| Des inégalités juridiques et politiques entre colons et colonisés | - | - | - | | |